

Zeitschrift: L'aide sociale : la revue spécialisée de la CSIAS
Herausgeber: Conférence suisse des institutions d'action sociale CSIAS
Band: 122 (2025)
Heft: 1

Rubrik: Nouvelles des cantons

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

NE: NOUVEAU DISPOSITIF POUR L'AIDE SOCIALE

A partir de 2025, les personnes soutenues dans le canton de Neuchâtel disposeront d'un nouveau suivi. Celui-ci vise à adapter l'accompagnement des bénéficiaires de l'aide sociale à leur situation spécifique, ceci de manière harmonisée sur l'ensemble du territoire cantonal. La personne aidée doit être au centre du système, avec pour objectif de favoriser son autonomie. Les bénéficiaires dont la nécessité de soutien n'est a priori que d'ordre financier, aujourd'hui régulièrement suivis par un assistant social ou une assistante sociale, pourront désormais recevoir un suivi de type administratif, garantissant l'accès à l'aide matérielle. Les assistants sociaux et assistantes sociales pourront ainsi concentrer leurs conseils et suivis en faveur des personnes qui nécessitent un accompagnement social personnalisé. Ce changement de méthode vise à renforcer l'autonomie des personnes.

VS: TROIS RAPPORTS SUR LA POLITIQUE SOCIALE

Quatre ans après une première publication sur la situation sociale en Valais, un nouveau rapport permet de découvrir son évolution et d'effectuer un bilan des politiques sociales mises en place. Le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture a présenté les conclusions de trois rapports qu'il avait commandés ou initiés. Ces rapports fournissent des recommandations convergentes, qui permettront d'orienter la politique sociale en Valais. Ils proposent de développer des mesures spécifiques pour les ménages monoparentaux, de renforcer la communication sur les droits aux prestations sociales, de mettre en place différentes mesures d'aide au logement pour les personnes à faibles revenus et d'améliorer les compétences de base des personnes les plus précaires. Ces recommandations seront analysées, leur pertinence évaluée et leur mise en œuvre planifiée.

BS: PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES AUX FAMILLES À BAS REVENUS

Comme dans les cantons de Genève, Vaud, Tessin et Soleure, le canton de Bâle-Ville veut soutenir les familles à faible revenu avec des prestations complémentaires à la place de l'aide sociale. Les prestations complémentaires pour les familles doivent permettre de lutter contre la pauvreté chez les enfants. A Bâle-Ville, le taux d'aide sociale des enfants et des jeunes jusqu'à 18 ans est l'un des plus élevés de Suisse. Un enfant sur douze vit dans une famille soutenue par l'aide sociale. La base légale pour l'introduction de prestations complémentaires pour les familles est maintenant à l'étude. Le délai pour la décision du Conseil d'État est fixé au 23 octobre 2026. D'ici là, toutes les étapes nécessaires seront soigneusement élaborées afin de garantir une mise en œuvre équilibrée et efficace du point de vue de la politique sociale.

L'AIDE SOCIALE

LA REVUE SPÉCIALISÉE DE LA CSIAS

NOUVEAU
EDITION
EN FRANÇAIS

Conférence suisse des institutions
d'action sociale CSIAS
Monbijoustrasse 22, Case Postale,
CH-3000 Berne 14
T +41 (0)31 326 19 19, admin@skos.ch
www.skos.ch/fr/revue

Rédaction
T +41 (0)31 326 19 13, revue@skos.ch

